



CTM du 3 septembre 2015 Compte rendu

Présidé par Monsieur Francis ROL TANGUY, secrétaire général, ce CTM a accueilli pour la première fois la nouvelle directrice des ressources humaines de nos ministères, Madame Cécile AVEZARD.

L'**UNSA** a lu [une déclaration préalable](#).

M ROL TANGUY :

Sur les points soulevés par l'**UNSA**, dont l'enjeu est important pour les personnels, notamment le plan de requalification ou les cycles de mobilité, le président nous a invité à attendre le 1^{er} octobre, date du CTM budgétaire où seront présentes nos ministres.

Point d'information : la réforme territoriale

L'administration a effectué un rappel des décisions du premier Ministre : organisation des DREAL en multi-sites, Toutes les DREAL seront organisées en multi-sites en conservant les implantations actuelles avec un pilotage unique pour chaque mission.....

Mme AVEZARD a annoncé la prochaine mise en place du comité de suivi ministériel sur la réforme territoriale (le 12 octobre prochain). Au niveau RH, elle a confirmé que de nombreux points restaient à approfondir : accès au GRAF, cotation des postes, reconnaissance des experts, reconnaissance des chargés de missions (l'objectif est de ne plus regarder l'importance d'un poste au regard du seul critère de l'encadrement) et... réflexion sur la mobilité.

L'UNSA a rappelé sa demande de suivi particulier concernant les agents repositionnés afin qu'ils ne soient pas pénalisés en terme de carrière et de rémunération en raison notamment des modifications des organigrammes (même si Monsieur ROL TANGUY, le SG, nous a déjà assuré de ce suivi il a paru opportun de réitérer la demande) et a réaffirmé

l'indispensable maintien des 3 cycles de mobilité et d'autant plus en cette période difficile et la réactivation d'une modalité de reconnaissance des experts et spécialistes de la filière administrative.

Enfin, l'**UNSA** attachée au maintien d'une gestion ministérielle a rappelé sa totale opposition à la mise en place de CAP régionales.

Point n°1 le RIFSEEP

[Retrouvez ici tous les documents concernant le point 1.](#)

Le CTM a examiné les projets de texte qui concernent l'adhésion au nouveau régime indemnitaire des corps, interministériels, à statut commun ou bien ministériels. La liste et le calendrier d'adhésion sont en annexe.

Rappel : le RIFSEEP s'appuie sur une part fixe : l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) qui se fonde sur des « groupes de fonction » par rapport aux postes tenus, à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire annuel (CIA), variable sans règle précise pour la fixation de son montant... mais dans la limite des dotations budgétaires annuelles disponibles pour les « mesures catégorielles »

Des montants indemnitaires « socles » seront ainsi prévus. Pour les agents en mode PFR, celle perçue en 2015 correspondra à leur IFSE à compter du 01/01/2016.

En séance, l'administration remet aux représentants du personnel [un courrier signé par les deux ministres \(MEDDE-MLETR \)](#) à l'attention de la ministre de la Fonction publique au sujet de la demande de dérogation au passage au RIFSEEP prévue par les textes réglementaires pour les corps techniques (ITPE, TSDD, dessinateurs, experts des services techniques, Ingénieurs et géomètres de l'IGN ; tous les corps techniques de la DGAC).

Les personnels d'exploitation entrent aussi dans cette demande de dérogation.

Questionné par l'**UNSA** sur les suites données à la demande de dérogation en faveur de tous les personnels et portée en intersyndicale depuis juin dernier, le Secrétaire Général ne répond pas et renvoie au courrier en question dans lequel les ministres ont juste fait état de l'opposition au RIFSEEP des syndicats et de la demande de dérogation pour tous les agents en raison des réorganisations des services.

L'**UNSA** dénonce l'absence de réponse qui est révélatrice du peu d'intérêt porté par nos deux ministres à cette demande de dérogation générale.

Elle est « évoquée » et donc elle n'est pas « portée », ce qui signifie bien que politiquement, nos deux Ministres la refusent...

Le secrétaire général rappelle que les organisations syndicales pourront questionner les ministres directement le 1^{er} octobre prochain puisqu'elles présideront le CTM qui présentera le PLF 2016. Il ajoute toutefois que la demande de dérogation pour les corps évoqués ci-dessus ne signifie pas une acceptation automatique et « qu'il va falloir convaincre la FP » qui entend limiter au maximum les dérogations au RIFSEEP.

L'**UNSA** a bien évidemment rappelé les risques de fractures profondes des communautés de travail composées d'autant de personnels administratifs que techniques que va induire une mise en oeuvre différenciée du RIFSEEP.

Cette réforme annoncée comme devant « unifier et moderniser » le « maquis » des régimes indemnitaires, ne sera pas - une nouvelle fois- l'occasion de réduire les écarts de rémunération observés.

Pour l'**UNSA**, après le gel indiciaire, voici venu le temps du gel indemnitaire ! En effet, la révision de l'IFSE se fera tous les 4 ans, sauf en cas de promotion ou de mobilité un sur poste dont le groupe de fonctions est plus élevé.

Dans le contexte des réorganisations et des restructurations quasi permanentes qui vont accroître une concurrence déjà très forte observée dans les mobilités, voilà qui ne peut qu'aggraver une situation prévisible déjà délicate !

- un quasi « copier/coller » de la PFR existante qui revient à « importer les parts Fonctions fixées dans ce cadre dans les groupes de fonctions » sans aucun bilan

de GRH de la gestion des parts F maintes fois demandé et même très courtoisement suggéré par le CGEDD.

- l'instauration d'une distinction pour les groupes de fonction, fondée surtout sur le grade pour les C administratifs, qui va générer des tensions évidentes dans des équipes d'agents qui font le même travail.
- une aggravation des écarts indemnitaires entre les agents de centrale, d>IDF par rapport aux autres services.
- la majoration indemnitaire, comme en 2010 avec la PFR de spécialiste ou d'expert par des comités de domaine dont certains sont toujours inopérants depuis bientôt 10 ans (ex : celui dédié à l'administration générale)... Cela revient de fait, pour des agents très largement en poste sur ces fonctions, d'être écartés de toute majoration indemnitaire !
- **L'UNSA** s'interroge d'ailleurs sur la cohérence du projet dans le cadre d'une politique de GRH où l'administration déclare en permanence vouloir reconnaître les compétences des personnels.
- l'absence d'ambition de convergence indemnitaire pourtant indispensable, à commencer par un état des lieux par corps de ces écarts.
- une aggravation de l'individualisation des rémunérations déjà largement amorcée avec la PFR puisque les agents qui la perçoivent ont des primes beaucoup plus modulées et éclatées. En effet, le dispositif ne prévoit aucune règle de fixation de ce complément indemnitaire individuel annuel (CIA), dont les montants attribués seront totalement discrétionnaires chaque année et bien sur non reconductible l'année suivante...
- une incertitude sur le financement du CIA annuel car le Président a confirmé qu'il sera bien fonction de l'évolution des mesures catégorielles ... autrement dit des moyens budgétaires annuels. A l'heure de la rigueur et des économies toujours plus importantes dans des ministères jugés non prioritaires a fortiori, l'inquiétude est bien légitime !
- l'exclusion des adjoints techniques, pourtant bien de la filière technique ?
- pour les CAM et IAM une différenciation indemnitaire au sein du même corps est une incohérence de plus !

Seul point d'ouverture, la DRH a annoncé qu'un recours en CAP serait prévu !

Compte tenu de la teneur des projets, **l'UNSA** a voté contre tous les textes d'adhésion présentés.

L'UNSA a toutefois demandé une réunion technique de travail pour évoquer différents points avant passage au 1^{er} janvier 2016 car il s'agit avant tout de défendre les agents qui seront soumis.

Vote Pour : 0 Contre : 5 Abstention : 0
--

Point n°2 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et d'aide à la mobilité du conjoint (évolution du dispositif d'information routière, réorganisation du CGEDD, réorganisation de la DREAL Centre-Val-de-Loire).
--

[Retrouvez ici tous les documents concernant le point 2.](#)

Pour **l'UNSA**, ces restructurations incessantes sont inacceptables et l'abstention sur ce point n'est destinée qu'à éviter de pénaliser les agents.

Vote
Pour :
Contre :
Abstention : 1 (UNSA)

Point n°3 : DGAC reforme statutaires

[Retrouvez ici tous les documents concernant le point 3.](#)

Le CTM devait rendre un avis sur 6 décrets statutaires revalorisant 3 corps de la DGAC : IEEAC, ICNA et IESSA. Ces textes étaient issus du protocole DGAC 2013-2015 que **l'UNSA** n'a pas signé.

L'UNSA a décidé de s'abstenir sur 5 textes pour dénoncer le manque de transparence de la DGAC qui n'a jamais associé **l'UNSA** à la rédaction des textes. Méprisant ainsi le dialogue social et notre représentativité aux niveaux DGAC et ministériel.

Projets de décrets modifiant le statut IEEAC

L'UNSA s'est abstenue car elle n'a pas souhaité pénaliser les IEEAC qui attendent cette réforme de leur statut depuis trop longtemps mais a voulu marquer son mécontentement de n'avoir été associée à aucun stade à la concertation sur ces projets de textes.

Vote
Pour : 4 (CGT-FSU, FO, CFDT, Solidaires)
Contre : 0
Abstention : 1 (UNSA)

Projet de décret ICNA

L'UNSA s'est abstenue car elle n'a pas souhaité pénaliser les ICNA mais a voulu marquer son mécontentement de n'avoir été associée à aucun stade à la concertation sur ce projet de texte.

Vote
Pour : 4 (CGT-FSU, FO, CFDT, Solidaires)
Contre : 0
Abstention : 1 (UNSA)

Projet de décret modifiant le statut IESSA

Pour le décret modifiant le statut IESSA nous avons demandé un vote par article. Nous nous sommes prononcés contre l'article 1^{er}, pour marquer notre profond désaccord concernant la gestion de la cybersécurité à la DGAC et plus particulièrement chez les IESSA, acteurs de première ligne dans ce domaine. Ce vote était précédé de la déclaration ci-jointe. Sur le reste des articles du texte, **l'UNSA** s'est abstenue.

À noter, toutes les autres organisations syndicales se sont prononcées pour sur l'ensemble des votes de ce point 3.

Déclaration :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

La cybersécurité est un sujet sérieux qui concerne la sûreté nationale. L'actualité récente nous montre l'impact d'une attaque informatique. Dans l'aviation civile, il est facile d'imaginer les conséquences d'une telle intrusion.

La DSNA, service de la DGAC, souhaite modifier l'article 2 du décret 91-56 régissant les missions des IESSA, futurs acteurs de première ligne de la cybersécurité.

Pour **l'UNSA**, cette modification ne s'est pas faite avec le sérieux nécessaire. **L'UNSA** n'a jamais été consultée concernant ce changement d'importance alors que nous sommes le premier syndicat chez les IESSA.

Cet amendement ne fait pas de la cybersécurité une nouvelle mission, mais une fonction existante. Ceci est inacceptable et n'est pas sérieux.

Aucun nouveau budget, aucune nouvelle formation à l'exception d'un stage de 5 jours. Alors que dans ce domaine le minimum est 6 mois de formation.

Monsieur le Président, **l'UNSA** a déjà en 2014 saisi le procureur de la République sur ce sujet. Depuis rien n'a été fait concrètement du côté de la DSNA. Nous serons un jour ou l'autre attaqués, la seule question est de savoir si nous serons prêts. **L'UNSA** estime que non.

C'est pourquoi nous vous demandons de supprimer cette modification et de lancer dès maintenant un groupe de travail sur ce sujet qui prendra en compte réellement le sujet.

Article 1 Vote

Pour : 4

Contre : 1 (UNSA)

Abstention : 0

Ensemble des articles (sauf article 1) Vote

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 1 (UNSA)

Point d'information sur la situation de la gestion administrative et de la paye.

[Retrouvez ici tous les documents remis en séance.](#)

En préalable **l'UNSA** a réitéré sa demande de communication de l'audit du CGEDD sur GAP.

Si sur le fond un réel progrès est constatable, il convient de soutenir l'effort.

Sur la forme, enfin un document précis, dommage qu'il ait fallu attendre 2 ans...

En ce qui concerne les effectifs :

Pour **l'UNSA**, la forte vacance constatée à GAP est à l'origine de ces retards, cumulée bien sûr notamment aux défaillances de ReHucit, le mal nommé, et aux mutualisations, mais ce service connaît un très fort turn-over qui doit conduire l'administration à une réflexion.